

Maissemy, le 4 Juin 2020

Mon conseil municipal

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se réunira dans la salle polyvalente le :

MARDI 9 JUIN 2020 A 18 HEURES

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et signature du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 26 mai 2020
2. Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour transfert de compétences dans le budget de la commune en rubrique « aide sociale »
3. Transfert des fonds du CCAS dans le budget de la commune en rubrique « aide sociale »
4. Election des conseillers à la fonction d'aide
5. Stèle Boitel Pierre
6. Chemin entre D73 et D33. - rue du Marais (interdiction de circulation) sauf héros - vélos - chevaux

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Régine MICHAUT



COMPTE TENU DE LA CRISE SANITAIRE
LIEE AU COVID 19
SEANCE A HUIS CLOS

Commune de MAISSEMY

1 rue Croix Saint Claude

02490 MAISSEMY

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 9 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt

Le mardi 9 Juin à 18 heures

Le Conseil Municipal s'est réuni en la salle d'apparat, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, Régine MICHAUT, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et signature du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 26 mai 2020
2. Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour transfert de compétences dans le budget de la commune en rubrique « aide sociale »
3. Transfert des fonds du CCAS dans le budget de la commune en rubrique « aide sociale »
4. Election des conseillers à la fonction d'aide
5. Fixation de la rémunération de la secrétaire de Mairie au 1^{er} septembre 2020

Etaient présents

Madame Régine MICHAUT, Maire de MAISSEMY

Madame Viviane FATOUX, 1^{ère} adjointe,

Monsieur Jean Michel DUPIRE, 2^{ème} adjoint

Madame Roselyne DECROIX

Monsieur Hubert DELALIEU

Madame Catherine DUBOIS

Monsieur Gaétan HOUSSIN

Monsieur Didier MARTEL

Madame Karine POURPLANCHE

Madame Marie Ange SARDINI

Etait absent :

Monsieur Freddy LAMOUREUX

Madame Régine MICHAUT préside la séance. Madame Catherine DUBOIS est nommée Secrétaire de séance.

Après le mot de bienvenue, il est passé au vote des délibérations suivantes :

1) Lecture et signature du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 26 mai 2020

Madame Le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 mai dernier. Il est ensuite paraphé et signé par chaque membre du Conseil municipal.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2) Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour transfert de compétences dans le budget de la commune en rubrique « aide sociale »

Explication est donnée sur la dissolution du C.C.A.S qui sera intégré dans le budget communal sous la rubrique « aide sociale ».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3) Transfert des fonds du CCAS dans le budget de la commune en rubrique « aide sociale »

La résolution sur la dissolution du C.C.A.S étant adoptée, le transfert des fonds sera intégré à compter de 2021 dans le budget communal sous la rubrique « aide sociale »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4) Election des conseillers à la fonction d'aide

Il est procédé à l'élection des membres représentant « l'aide sociale ». Mesdames Catherine DUBOIS est élue en qualité de déléguée. Madame Marie Ange SARDINI est élue en qualité de suppléante.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5) Fixation de la rémunération de la secrétaire de Mairie au 1er septembre 2020

Madame le Maire précise que le contrat de la secrétaire de mairie actuellement en fonction, prend fin le 18 août 2020 et informe le Conseil Municipal de son intention de ne pas le renouveler.

Il sera procédé à la recherche d'une secrétaire de Mairie qui prendra ses fonctions à compter du 1^{er} septembre 2020 et sur une base de 7 heures par semaine. Sa rémunération sera fixée en fonction de son indice et de son échelon.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Informations diverses

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'un arrêté a été pris concernant l'interdiction à tout véhicule à moteur d'emprunter le passage reliant Maissemy à BIHECOURT. La mairie de Vermand a de son côté pris un arrêté en ce sens

pour son domaine public et se chargera de fournir et d'installer les panneaux d'interdiction.

Madame le Maire fait part qu'un arrêté a été pris pour rapatrier, aux frais de la Mairie de Vermand, la stèle BOITEL, enfant de la commune, mort au combat pendant la seconde guerre mondiale. La stèle sera donc installée à côté du monument aux morts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30

Le Conseil Municipal

Le Maire,

Régine MICHAUT



A collection of handwritten signatures in blue ink, arranged in a loose cluster. The signatures are stylized and difficult to read, but some appear to be names like 'Stank', 'Gardini', and 'Calore'.

MAIRIE DE MAISSEMY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le neuf juin, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de MAISSEMY sur la convocation et sous la présidence de Madame MICHAUX Régine, Maire,

Date de convocation : 04/06/2020
Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 11
Pouvoir :

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 11/06/20
Publiée et Certifiée le 11/06/20
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,



Présents : MM et Mmes, MICHAUX Régine, FATOUX Viviane, DUPIRE Jean-Michel, MARTEL Didier, DECROIX Roselyne, DELALIEU Hubert, HOUSSIN Gaëtan, POURPLANCHE Karine, PRISSIMITZIS/SARDINI Marie-Ange, VIGNON/DUBOIS Catherine,

Absents et représentés par pouvoir :

Absents : LAMOUREUX Freddy

Secrétariat de séance : Catherine VIGNON/ DUBOIS a été nommé secrétaire de séance.

Lecture et signature du compte rendu de la réunion municipal du 26 mai 2020

Objet : DISSOLUTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) pour le transfert de compétences dans le budget de la commune en rubrique « aide sociale »

Madame le maire expose qu'en application de l'article L123-47 du code de l'action sociale et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute les commune de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans les communes de moins de 1500 habitants et peut être dissous par délibération. Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite la loi NOTRE.

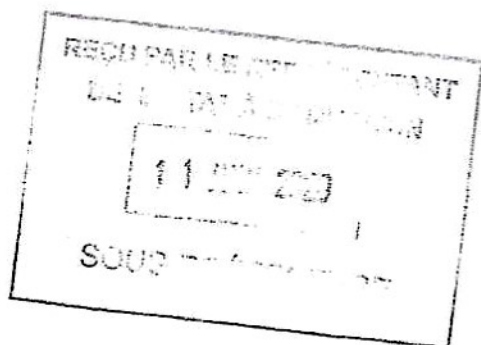
Lorsque le CCAS a été dissous, la commune peut transférer le budget du CCAS dans celui de la commune.

Vu l'article L123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants,

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire à l'unanimité, :

DECIDE : de dissoudre le CCAS à compter du 31 décembre 2019 et de transférer le budget du CCAS sur celui de la commune.



Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Et ont signé les membres présents,
Pour copies conforme,

Le Maire



MAIRIE DE MAISSEMY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le neuf juin, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de MAISSEMY sur la convocation et sous la présidence de Madame MICHAUX Régine, Maire,

Date de convocation : 04/06/2020

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 11

Pouvoir :

Présents : MM et Mmes, MICHAUX Régine, FATOUX Viviane, DUPIRE Jean-Michel, MARTEL Didier, DECROIX Roselyne, DELALIEU Hubert, HOUSSIN Gaëtan, POURPLANCHE Karine, PRISSIMITZIS/SARDINI Marie-Ange, VIGNON/DUBOIS Catherine,

Absents et représentés par pouvoir :

Absents : LAMOUREUX Freddy

Secrétariat de séance : Catherine VIGNON/ DUBOIS a été nommé secrétaire de séance.

Lecture et signature du compte rendu de la réunion municipal du 26 mai 2020

OBJET : DESIGNATION DES CONSEILLERS A LA FONCTION D'AIDE SOCIALE

~~Le Conseil municipal après en avoir eut l'exposé de son Maire DECIDE ET APPROUVE à l'unanimité de~~
nommer les conseillers à la fonction d'aide sociale :

~~:~~
Délégués : Régine MICHAUX et Roselyne DECROIX

Suppléants : Didier MARTEL, Marie-Ange PRISSIMITZIS/SARDINI

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le ...11.06.20

Publiée et Certifiée le ...11.06.20

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,



Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Et ont signé les membres présents,
Pour copies conforme,

Le Maire ✓

